



Le mercredi 28 janvier 2015

INTERDICTION DES DEUX-ROUES MOTORISÉS À PARIS : IMPROVISATIONS ET APPROXIMATIONS

A la sortie du comité deux-roues motorisés (2RM) de la mairie de Paris, la FFM et la FFMC dénoncent une improvisation de Christophe Najdovski, sur l'interdiction de circulation des 2RM dans la capitale française.

La Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), le Conseil National des Professionnels de l'Automobile (CNPA) et les acteurs du 2RM étaient reçus mardi 27 janvier 2015 à la Mairie de Paris pour prendre connaissance de la déclinaison de ce plan présenté par l'adjoint de Mme Hidalgo chargé des déplacements. M. Najdovski a annoncé que les 2RM antérieurs à 2000 seraient interdits de circuler dans la capitale à compter du 01 juillet 2016. Ces restrictions iraient par la suite en se renforçant au fil des ans.

Pour la FFM, la FFMC et le CNPA, interdire les 2RM est un non-sens compte tenu de ce qui se pratique chez nos voisins européens soumis à la directive 2008/50/CE sur la qualité de l'air. Il est avéré que notre mode de locomotion contribue à la fluidité en agglomération grâce à son gabarit réduit et sa facilité de stationnement. Paris serait-elle donc la capitale européenne la plus sévère à l'encontre des 2RM ?

Plus largement, dans le rapport de la direction générale des services suite à une réunion communautaire du 7 janvier 2015 que la FFMC s'est procuré, il est indiqué au paragraphe intitulé **Information et non stigmatisation des possesseurs de véhicules anciens** que « *les chiffres issus de l'étude ZAPA montrent que ces véhicules sont ceux qui circulent le moins, et donc, ont, dans le poids total des émissions de polluants automobiles, peu d'impacts sur la pollution chronique à laquelle les Franciliens sont soumis.* »

Pour toutes réponses, M. Najdovski se place sur une question de principe, ce que nous ne pouvons accepter eu égard aux nombreux impacts sociaux de telles restrictions à l'encontre de la mobilité.

La FFM et la FFMC s'inquiètent de l'improvisation dont fait preuve l'adjoint en charge des transports allant jusqu'à faire l'amalgame entre les motorisations diesel et les 2RM roulant exclusivement à l'essence.

Les acteurs du 2RM sont soucieux des enjeux environnementaux et de santé publique mais refusent que des questions de principes idéologiques, portés par Nathalie Kosciusko Morizet en 2011 et aujourd'hui par M. Najdovski, se substituent aux questions d'efficacité, a fortiori sur des enjeux tels que ceux de la mobilité et de la liberté de circulation.

**Fédération Française
de Motocyclisme**

74 avenue Parmentier

75011 Paris

Tél. : 01 49 23 77 24

Fax : 01 47 00 08 37

communication@ffmoto.com

**Conseil National
des Professions de l'Automobile**

50 rue Rouget de Lisle

92158 Suresnes Cedex

Tél : 06 68 25 76 22

Fax : 01 47 28 44 15

info@cnpa.fr

**Fédération Française
des Motards en Colère**

35bis rue des Messiers

93100 Montreuil

Tél. : 01 48 18 03 20

Fax : 01 48 18 03 19

contact@ffmc.fr